

## PRATIQUES CONTEMPORAINES, ENTRETIEN AVEC JEAN-PIERRE SUEUR

De l'actualité de la question des scandales,  
justice et politique

En guise de conclusion à cet ouvrage, nous avons voulu apporter un éclairage un peu différent du seul point de vue universitaire. Jean-Pierre Sueur, collègue et ami d'Alain Malissard, également parlementaire, élu du Loiret depuis plusieurs mandats d'abord comme député puis comme sénateur, en outre président de la commission des lois du Sénat, était tout désigné pour proposer le regard d'un acteur contemporain sur le sujet « de l'actualité des scandales, justice et politique » et répondre à nos questions sur ce thème. Il s'agit aussi d'établir ainsi un dernier écho entre ce passé antique et notre présent, d'en évaluer les rapprochements tout en soulignant les spécificités de chaque époque – démarche constante dans le travail d'Alain Malissard, la seule pertinente à ses yeux, quand on se penche sur l'Antiquité, pour la rendre présente.

Emilia NDIAYE : Vous étiez, en tant que professeur de linguistique, un des collègues d'Alain Malissard à l'Université d'Orléans : mais c'est surtout en tant que parlementaire, élu du département du Loiret, la première fois en 1981, et actuellement sénateur, que nous vous avons sollicité pour nous entretenir ensemble sur la question des scandales politiques et de leur imbrication avec la justice. Nous vous remercions d'avoir accepté d'éclairer ce sujet par votre point de vue d'acteur de la vie politique contemporaine, en écho à ce qu'en révèle l'ensemble du volume.

Les textes d'Alain Malissard ainsi que les contributions de plusieurs universitaires dans la deuxième partie de l'ouvrage s'attachent principalement à la période romaine, de la Rome royale à l'Empire, la majorité

portant sur la République, depuis son instauration jusqu'à sa fin – puis au Moyen Âge et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Nos questions visent à mettre en perspective les institutions et pratiques de cette Antiquité romaine avec celles de notre République.

Je commencerai cet entretien en évoquant ce qu'Alain Malissard avait confié à plusieurs de ses amis. Il avait depuis quelques années le projet de raconter les scandales politiques de la République romaine liés à la politique, d'en faire le récit pour un large public et en avait déjà entrepris la rédaction, quand en 2011 éclata l'affaire Dominique Strauss-Kahn : elle a été le déclencheur. Il s'interrogeait moins sur le contenu même des faits que sur la manière dont ils avaient été occultés, puis révélés, puis jugés. En quoi un scandale politique, étroitement lié à la justice, touchant un homme politique actuel peut-il éveiller des échos avec les situations de la République romaine ? À votre avis, « l'affaire DSK » fournit-elle une bonne définition de ce qu'est, de nos jours, un scandale politique (par rapport à d'autres scandales qui ont pu éclater dans les mêmes années) ?

Jean-Pierre SUEUR : Comment en effet s'explique le retentissement de cette affaire ? Je laisserai de côté ce que nous révèle l'affaire DSK sur les liens entre la politique et la séduction. Faire une campagne électorale, c'est toujours essayer de gagner les électeurs à sa cause. Il faut donc s'intéresser à eux, susciter leur attention, les séduire. La séduction peut devenir une seconde nature – et même, dans certains cas, une addiction. Sur ces questions, les cultures américaine et française sont différentes. Il y a eu aussi dans l'affaire DSK et dans l'exploitation médiatique qui en a été faite un voyeurisme assez terrifiant. Le film *Welcome to New York*, sorti sur la toile en 2014, a caricaturé cette veine avec 62 000 téléchargements en 48 h, au point que Gérard Depardieu a dit regretter de l'avoir tourné.

Plutôt que de développer ce type de considérations, je préfère partir d'un constat sur ce qu'est réellement, concrètement, la politique. La politique comporte, toujours, à mon avis, deux faces. La *face 1*, c'est le dévouement, l'altruisme, le service du bien commun, c'est l'idéal et ce sont les valeurs, c'est le goût de la réforme, le courage des idées, la force de conviction. La *face 2*, vous l'avez deviné, est le revers de la première, c'est l'ambition personnelle, le goût du pouvoir pour le pouvoir, l'arrivisme,

l'égotisme, le culte de la volonté de l'emporter sur autrui quitte à le nier ou le détruire, c'est l'intérêt privé ou particulier sous toutes ses formes. C'est, en un sens la distinction que faisait Péguy entre la mystique et la politique, distinction qu'analyse ici même Géraldi Leroy à propos des réactions à l'Affaire Dreyfus.

Le devoir de l'homme politique est bien sûr de faire prévaloir la *face 1*. Mais la *face 2* existe. Elle existe d'une certaine manière chez chacun. La nier, c'est faire preuve de naïveté ou d'inconscience. Elle est là. Elle est bien là. Et naturellement, c'est elle qui crée le terrain – le terreau – favorable aux scandales. Ce qui explique, d'une certaine façon, la permanence des scandales, dont les textes regroupés ici donnent l'illustration à Rome, comme d'autres récits l'ont fait pour d'autres lieux et d'autres époques, de la mythologie antique aux tragédies de Shakespeare, et au-delà.

Les deux faces sont consubstantielles à la politique même – comme la « double postulation » baudelairienne l'est à tout être humain. Je l'affirme par expérience. Mais j'ajoute aussitôt, avec force, que l'action politique n'a de sens, qu'elle n'a d'intérêt et de dignité que si la *face 1* l'emporte sur la *face 2*. On en a un exemple récent avec les hommages unanimes rendus à Michel Rocard, qui vient de décéder, pour son intégrité et sa constance dans la défense de ses convictions. Dominique Strauss-Kahn s'est laissé, lui, emporter par la face sombre, après, il ne faut pas l'oublier, avoir aussi servi la *face 1*. À un certain moment, dans certaines circonstances, il n'a pas su – ou n'a pas voulu ? on peut se poser la question – y résister. La brutalité du surgissement de la *face 2* dans son cas, par le caractère pulsionnel que cela a revêtu apparemment, a sans doute contribué à donner à ce scandale le retentissement qu'il a eu et qui a été amplifié par la dimension internationale des procès qui ont suivi. Je me suis même posé la question de savoir si, en réalité, Dominique Strauss Kahn voulait se présenter à l'élection présidentielle et tenter d'aller vers le destin que beaucoup lui prédisaient – et si le comportement qu'il a eu et l'absence de vigilance à laquelle il a succombé n'étaient pas, en fait, un syndrome de fuite devant l'épreuve d'une campagne électorale et le poids d'une fonction qu'il ne souhaitait pas – consciemment ou inconsciemment – exercer. Mais je suis là dans l'ordre des hypothèses et des spéculations.

E. N. : Quelques-uns des personnages évoqués par Alain Malissard, bien qu'objets de scandale, ne quittent pas pour autant la vie politique, ce qui se combine mal avec la notion d'exemplarité de l'homme politique. Cette notion, l'*exemplum*, est très importante dans l'idéologie des Romains, tant dans une perspective morale que politique : qu'est-ce que cela signifie, pour un homme politique d'aujourd'hui, d'être exemplaire ?

J.-P. S. : Précisément en s'efforçant de faire prévaloir la *face 1* ! On pourrait dire que l'attitude de Michel Rocard, qui a choisi, dans certaines circonstances, de sacrifier ce qui pouvait apparaître comme étant le cours de sa carrière – encore qu'il aurait détesté ce mot –, pour ne pas déroger à ses valeurs, est exemplaire. Comme d'autres, Pierre Mendès-France qu'on cite souvent, ou encore Raymond Barre par exemple, sur l'autre versant. Parmi les élus, ils sont plus nombreux qu'on ne dit généralement à avoir une conduite sinon exemplaire, du moins honnête et probe. Porter une action politique efficace ne signifie pas nécessairement être héroïque, mais exige une forme d'ascèse.

Il faut, d'une part, une exigence intérieure, une lucidité qui vous permettent de lutter contre la tentation, qui existe toujours, de privilégier ses intérêts propres au détriment des intérêts collectifs. Cela suppose que l'on refuse de se laisser submerger et de donner prise à des comportements scandaleux – corruption, abus de pouvoir ou de biens sociaux. Enfin, et cette dernière condition me semble bien plus importante à notre époque que par le passé, il faut une capacité à résister à l'accélération des mille et un « divertissements » pascaliens : les sollicitations de toutes sortes, la multiplication des réunions, commissions, et autres interviews sont chronophages. L'homme ou la femme politique n'a plus le temps de lire, de penser, de réfléchir avant de parler, de prendre du recul sur son action. Témoin la réponse jugée à juste titre scandaleuse d'une ex-ministre de la culture avouant, à l'annonce du prix Nobel de littérature décerné à Patrick Modiano ne pas l'avoir lu... Mais, après tout, qui peut prétendre avoir tout lu – ou avoir lu tous les livres marquants de la littérature.

Lucidité et résistance vont de pair également concernant un autre aspect de l'exemplarité : la distinction entre vie privée et vie publique. Si la frontière est franchie bien de fois dans les récits faits par Alain Malissard et les contributions de Jean-Pierre De Giorgio ou Olivier Devillers, avec l'exemple de Clodius en rendez-vous galant dans la

demeure du consul César, et celui, caricatural, de Messaline transportant le pouvoir impérial dans la chambre à coucher, notre République s'efforce depuis longtemps de séparer ces deux domaines – ce qui est moins le cas aux USA ou ailleurs. Or, à partir du moment où quelqu'un s'implique dans la vie politique, surtout comme élu, il s'expose aux regards de tous. Ici encore notre époque, avec ses moyens techniques et le caractère intrusif des réseaux sociaux, change la donne, puisque plus rien ou presque n'échappe aux regards. Laissons de côté ceux qui mettent délibérément en scène leur vie privée, pour, sans doute, valoriser leur image : dans les autres cas, force est de constater que les élus se doivent désormais d'être vigilants. La moindre petite phrase échappée en *off*, un SMS envoyé de son portable, peuvent être utilisés, isolés de leur contexte, détournés et démultipliés par les réseaux sociaux. Cela ajoute une pression supplémentaire et une exigence nouvelle.

E. N. : On en arrive ainsi à l'exigence de transparence, leitmotiv de notre vie politique moderne. Comment la garantir et suffit-elle pour lutter contre les scandales ?

J.-P. S. : Nous touchons là le domaine qui, de mon point de vue, offre le plus de prise aux scandales et sur lequel la République se doit d'être vigilante : il s'agit du rapport entre pouvoir et argent. On peut même dire que, dans ce domaine, la vie politique ne s'est réformée qu'à coups de scandales. Le législateur a beaucoup œuvré ces derniers temps en ce sens, comme en ce moment la loi Sapin II, par laquelle nous édictons de nouvelles exigences pour lutter contre la corruption.

Je prendrai deux exemples : le financement des campagnes électorales et le patrimoine des élus politiques. Les récits d'Alain Malissard montrent bien le lien entre argent, justice et politique avec le cas de Cicéron et de son patrimoine immobilier. Depuis les années 1990 on a beaucoup moralisé la vie politique à cet égard : y ont aidé les révélations sur les financements occultes, les arrangements donnant-donnant entre candidats et entreprises, en particulier l'affaire Urba concernant le PS – mais les mêmes pratiques existaient dans tous les partis, puisque le financement des partis politiques et des campagnes électorales ne donnait lieu à aucune loi ni à aucune règle. C'était le non-dit de toute la classe politique. Cet état de choses qui ne pouvait durer et la multiplication

des affaires qui s'en suivait ont conduit, sous l'impulsion d'Alain Juppé et de Michel Rocard, à établir des lois et des règles de financement des partis et des campagnes électorales. Ce fut un indéniable progrès, par rapport à la connivence et au silence qui régnaient depuis toujours. Pour ne prendre qu'un exemple, nul ne s'est soucié ou ne se soucie aujourd'hui de la manière dont étaient financées les campagnes électorales du général de Gaulle. Et pourtant, elles étaient financées !

E. N. : Il régnait donc une sorte d'omerta sur ces pratiques ?

J.-P. S. : Tout à fait. Maintenant il y a des règles qui limitent les dépenses lors des campagnes électorales et précisent les financements des partis. Mais la corruption subsiste dans d'autres domaines. Et je dirais même qu'il y a sans doute plus de scandales ignorés que d'affaires révélées, ces dernières n'étant probablement que la partie émergée de l'iceberg ... Les lois de la République sont là comme pare-feux et constituent un indéniable progrès, même si tout n'est pas réglé.

L'autre exemple résulte du scandale de l'affaire Cahuzac : c'est cette affaire qui a conduit à la présentation puis au vote du projet de loi relatif à la transparence du patrimoine des élus, adoptée en septembre 2013. J'ai pour ma part défendu la publicité de ce patrimoine. Cette loi a permis de révéler plusieurs mensonges ou abus et de sanctionner les élus concernés.

Je rappelle en outre à cet égard, que, selon l'article 40 du code de procédure pénale, tout fonctionnaire a le devoir de signaler au Procureur de la République tout crime et délit, par exemple financier, dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions. On voit que la lutte contre le détournement de l'intérêt général vers l'intérêt privé est effective, dans notre démocratie, à tous les échelons. Il y a eu de grands progrès. Mais d'autres restent sans doute à accomplir.

E. N. : Les institutions, tant politiques que judiciaires, de la République romaine, par rapport à l'Empire, permettent non pas d'éviter des comportements scandaleux mais de les révéler et de les sanctionner. Cela fonctionne tant bien que mal dans les cas évoqués par Alain Malissard, jusqu'à la fin de la République au moins : qu'en est-il pour notre République ? Quels sont les freins éventuels au bon fonctionnement de la justice ?

J.-P. S. : La question de l'indépendance de la justice est, bien évidemment, fondamentale pour garantir le bon fonctionnement de la démocratie. Le problème se situe principalement dans les moyens : le budget français de la Justice est parmi les derniers selon le classement de l'OCDE... Il faudrait une loi de programmation sur dix ou quinze ans pour remédier à cette situation, mais cela ne correspond pas au dogme de l'annualité budgétaire qui régit notre système. Pour parler clair, le Parlement ne peut pas, par une loi de finances, décider de l'affectation de crédits publics pour une durée supérieure à un an. Il peut y avoir – il y a –, certes, des lois de programmation, mais celles-ci n'ont pas de caractère contraignant. L'impossibilité de fixer de fait une programmation financière effective et contraignante sur cinq, dix ou quinze années est pour moi une faiblesse. J'ai vécu cela lorsqu'en matière de politique de la ville et de renouveau urbain, j'ai proposé de tels efforts à long terme et qu'on m'a expliqué que cela ne « passerait » pas à Bercy ! Or, la politique, au sens noble du terme, consiste à préparer le moyen terme et le long terme.

La presse joue son rôle dans la révélation des scandales : les réseaux de journalistes – désormais internationaux – disposent de moyens de plus en plus performants. De *Médiapart*, dans l'affaire Cahuzac, aux récentes publications des *Panama Papers*, à propos de l'évasion fiscale, le travail des journalistes a permis de mettre à jour des scandales. L'indépendance des journalistes est nécessaire, comme celle des juges. Parfois, ces deux libertés cohabitent difficilement. Les fuites, le non-respect du secret de l'instruction entravent, ou à tout le moins compliquent, le travail judiciaire. Mais la préservation du secret des sources est essentielle pour les journalistes, c'est un principe que j'ai toujours défendu. J'ajoute que le phénomène récent des « lanceurs d'alerte » change la donne. Leurs pratiques en font des parias pour les uns, et des prophètes et héros pour les autres, puisqu'ils œuvrent dans l'intérêt général par leurs révélations. D'où là encore, la nécessité de légiférer sur les lanceurs d'alerte. C'est l'un des objets du projet de loi Sapin II.

J'ajouterai que la justice permet aussi de laver l'honneur de politiques injustement accusés de scandales, scandales amplifiés, voire orchestrés par certains médias. Je pense en particulier à Dominique Baudis, injustement traîné dans la boue. Mais dans ces cas, malheureusement le mal est fait dès que les accusations sont portées. Et quand la justice montre qu'elles sont injustifiées, la décision de justice est, hélas, beaucoup moins

médiatisée que toutes les accusations qui ont précédé et qui ont répandu un venin dont il est bien difficile – voire impossible – de se défaire.

Pour ce qui est des pressions, elles existent, en effet, à l'occasion, notamment, des votes des projets et de propositions de lois. Il s'agit des lobbies. Toutes sortes de groupes agissent pour proposer des amendements sur chaque projet, chaque proposition, chaque article. La question est complexe puisque le législateur et aussi élu d'un département et, en tant que tel, soumis à des pressions de tous ordres. On dit que Jaurès ne lisait pas les lettres que lui adressaient ses administrés pour ne pas se laisser influencer ! Il faut à cet égard faire preuve d'une grande exigence, et choisir soi-même les personnes que l'on auditionne et refuser absolument rejet, adoption ou modification de tel article de loi en fonction des intérêts de tel ou tel groupe de pression, de telle ou telle corporation ou porteur d'intérêts.

E. N. : Ma dernière question s'adresse au linguiste que vous êtes en même temps qu'homme politique. Alain Malissard, par Cicéron dont il fait une figure centrale dans plusieurs de ses récits, confère à la rhétorique un rôle fondamental dans ces scandales politiques, que les discours de l'avocat les révèlent et les dénoncent, ou qu'ils les masquent pour protéger ses clients. La parole, les discours ou « petites phrases » de nos hommes politiques vous paraissent-ils avoir un impact aussi important ? Quelle est la part de la langue de bois dans ces affaires ?

J.-P. S. : On touche là un point sensible, celui de la vérité et du mensonge en politique. Revenons sur les cas évoqués. C'est, je pense, au moins autant que ses fraudes, le mensonge de Jérôme Cahuzac qui a été jugé, à juste titre, comme scandaleux par l'opinion, mensonge fait « les yeux dans les yeux » au président de la République et à la représentation nationale. La rhétorique dans ce genre de cas est réduite à ce qu'on pourrait appeler son degré zéro, comme Barthes a parlé du « degré zéro de l'écriture », à l'opposé des effets de manche cicéroniens : s'accrocher à une phrase, « Je suis innocent », « Je n'ai rien à me reprocher », répétée à satiété jusqu'à ce que les faits soient confirmés par l'enquête judiciaire. Ce sont alors les avocats qui prennent le relais de la parole.

On a eu le même phénomène avec l'affaire DSK : mais s'y sont ajoutées les prises de parole d'autres hommes politiques allant dans le

même sens. Il peut s'agir là d'une sorte de réflexe de défense de la classe politique, quand l'un des siens est attaqué. D'abord de telles déclarations à la presse ont respecté la présomption d'innocence à laquelle a droit tout accusé, même haut placé, ainsi que le droit à la vie privée. Par ailleurs, pour éviter que l'opprobre ne soit jeté sur l'ensemble du personnel politique, on s'efforce de replacer le fait à sa place singulière : « Je ne savais pas » est une manière de dire : « Cela ne me, ne nous concerne pas dans la mesure où c'est un individu qui est impliqué, et non l'ensemble du parti ou du gouvernement. » On peut regretter cette sorte de complicité indirecte, ou de lâcheté diront certains : mais dire la vérité en politique exige beaucoup de vertu, disait Péguy.

N'oublions pas non plus l'existence des commissions d'enquête parlementaire, devant lesquelles toutes les personnes qui sont convoquées, à l'exception du président de la République, doivent comparaître. La parole s'y fait sous le serment de « dire la vérité, tout la vérité, rien que la vérité ». La commission récente demandée à la suite du scandale d'Outreau, retransmise à la télévision, a eu à cet égard une importance générale.

E. N. : Que diriez-vous pour conclure ?

J.-P. S. : Je soulignerai trois points pour récapituler.

Un scandale politique révèle la face sombre de la politique : le rôle de la démocratie est de veiller à mettre des garde-fous pour rétablir un comportement vertueux. De ce point de vue, les mécanismes protecteurs de la République se sont multipliés. On peut donc dire, qu'à cet égard, il y a eu de réels progrès dans le fonctionnement de l'État.

Le rapport entre une société démocratique et la vérité repose sur l'indépendance des acteurs, au Parlement, dans la justice, dans les organes de presse. Les conditions modernes de diffusion – l'instantanéité des réseaux sociaux en particulier – rendent cet équilibre de plus en plus précaire : les mécanismes de contrôle et de régulation sont de ce fait nécessaires. Le projet actuel sur le numérique a cet objectif. Il traite notamment du droit à l'oubli et à la mort numériques. Je pense que l'espace internet ne peut pas être, ne doit pas être, un espace de non-droit. À nous, parlementaires, de voter les lois – cela a été fait en partie – qui garantissent la propriété intellectuelle, la répression de l'injure ou de

la diffamation et le respect de la vie privée, pour ne prendre que ces exemples, sur internet.

Ce qui protège la vie démocratique des scandales c'est la loi. Elle est le reflet de la vertu collective, celle de tous les individus liés par le « contrat social » dans l'intérêt du bien commun, face aux dérapages toujours possibles : les élus politiques doivent en avoir pleinement conscience.

Terminons par ce qui peut passer pour anecdotique mais qui est tout à fait révélateur : l'affiche électorale. Elle me paraît l'emblème de ce que je viens de dire car elle révèle les deux faces : voir sa photo, son nom exposés dans l'espace public procure le plaisir jadis chanté par Aznavour et ne peut que flatter l'*ego*, le rêve de se voir immortalisé. Le législateur a donc réglementé, par un décret de 1972, la dimension des affiches (594 mm par 841 mm) et limité les lieux d'affichage à des panneaux dédiés, ce qui n'empêche pas l'affichage sauvage mais qui met fin à la débauche scandaleuse d'immenses affiches qu'on pouvait voir par le passé, payées par des financements souvent opaques. Bel exemple de la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers<sup>1</sup>.

---

1 Cet entretien a eu lieu le 4 juillet 2016. Il a été revu par Jean-Pierre Sueur.